

intéresse une division électorale de l'Alberta que j'ai accordée au parti progressiste en établissant ces chiffres, mais au sujet de laquelle les tribunaux ne se sont pas encore prononcés. Si les tribunaux décident contrairement aux prétentions des progressistes, cette division aura élu le candidat du parti conservateur à cet endroit. Donc, les faits que je viens d'avancer sont à l'abri de tout doute et de toute attaque. A leur lumière on constate que les membres appuyant l'ancien Gouvernement sont grandement en minorité dans la Chambre actuelle, minorité de quarante députés. En outre, parmi les députés qui ont été élus, non comme représentants d'un des deux grands partis historiques du pays, mais comme progressistes ou membres de quelque autre groupe, il n'y en a pas moins de dix-sept qui ont fait la lutte contre des candidats de l'ancien Gouvernement et les ont défaits. J'ai une liste de ceux qui l'ont emporté sur des candidats du ministère. Il y en avait, me semble-t-il, huit dans l'Alberta, quatre dans la Saskatchewan, quatre dans le Manitoba et un dans Québec. Certains honorables députés, élus à la suite de ces luttes, pourront, monsieur l'Orateur, vous dire, avec plus de détails que je ne saurais le faire, quelle fut la nature des attaques dont ils furent l'objet au cours de la campagne elle-même, et à quel point fut décisif le résultat du scrutin entre leurs propres candidatures et celles des candidats qui représentent le Gouvernement actuel. Si l'on ajoute aux cent seize candidats les dix-sept qui ont été mentionnés et si l'on fait abstraction, pour l'instant, de ceux qui tout en se présentant comme progressistes, n'ont pas battu des candidats ministériels, ou de ceux qui ont brigué les suffrages dans des circonscriptions délaissées par le Gouvernement, nous avons aujourd'hui, siégeant dans ce Parlement, 133 députés élus par le peuple contre des candidats de l'ancien Gouvernement. Non seulement ne saurait-on douter de l'importance de ce fait, mais sa gravité, sa signification n'échappe certainement pas à notre population. A la suite d'un verdict d'après lequel, dans cent trente-trois circonscriptions sur deux cent quarante-cinq, les candidats de l'ancien Gouvernement ont été décidément vaincus et renvoyés dans leurs foyers, et seulement cent un de ses propres candidats, sur deux cent quarante-cinq, ont été élus, un débris du ministère de la dernière Assemblée se présente devant ce Parlement et a l'audace de lui demander un vote de confiance afin de se maintenir en fonction.

Examinons maintenant le résultat au point de vue du vote populaire. Les rapports, mis à jour, établissent que les candidats du Gouvernement, et je le répète, il y en a eu, parmi

eux, au moins deux qui se sont présentés comme libéraux indépendants,—ont recueilli 1,266,000 et quelques voix, et ceux du parti conservateur en ont obtenu 1,467,000. L'excédent du vote conservateur sur le nombre de voix recueillies par les candidats libéraux dépasse les 200,000 dans tout le pays.

M. BOURASSA: Le très honorable député comprend-il, dans ces chiffres, les suffrages accordés dans la province de Québec aux soi-disant candidats de Patenaude? Je tiens à assurer mon très honorable ami que je ne demande pas cela dans le but de soulever des applaudissements, mais simplement à titre de renseignement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Si j'avais cru que l'honorable député entendait, par cette question, provoquer des applaudissements, je lui reconnaîtrais beaucoup de prévoyance. Si telle n'était pas son intention, alors pourquoi a-t-il fait cette question? Les candidats dont j'ai parlé étaient compris parmi les candidats conservateurs et se sont présentés en opposition immédiate contre ceux du Gouvernement. Ce dernier se trouve alors, en minorité dans le pays, par opposition aux candidats conservateurs, d'un peu plus de 200,000; et si l'on tient compte des candidats qui se sont présentés contre le Gouvernement et non pas comme conservateurs, cette minorité se trouve accrue de plusieurs vingtaines de mille. Le Gouvernement, à la vérité, a obtenu, à peu de chose près, un demi-million de suffrages de moins que l'ensemble des candidats qui ne lui étaient pas inféodés et qui pour la plupart lui étaient franchement hostiles.

Tels sont les faits indéniables et que j'ai exposés sans la moindre exagération. Je demande à l'honorable assemblée de me dire si je n'ai pas exposé en toute franchise les faits saillants et incontestables qui ont signalé les dernières élections. Nous avons dans cette Chambre un groupe d'hommes,—ils sont là qui siègent au milieu de nous,—qui viennent déclarer en plein Parlement qu'ils détiennent encore les rênes du pouvoir, bien que plusieurs membres de ce prétendu gouvernement brillent par leur absence. Non seulement se présentent-ils devant le Parlement pour en obtenir un verdict, mais avant de venir ici ils ont proclamé sur mainte tribune publique leur intention de se maintenir encore pendant quatre ans en dépit de la volonté populaire. Voilà pour la première déclaration de l'amendement, c'est-à-dire que la plupart des candidats des anciens conseillers de Sa Majesté, à la demande desquels l'élection fut décrétée et la consultation populaire eut lieu, ont été défaits aux élections. L'amendement pose ensuite que neuf ministres de la couronne, y